Procedure file

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué 2023/2858(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences applicables à l?entrée dans l?Union de miel, de viande, de produits hautement raffinés, de capsules de gélatine, de produits de la pêche ainsi que les exigences en matière d?attestation privée;Exigences en matière d?attestation privée applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers Complétant 2013/0140(COD) Sujet 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural (Commission associée)		

Evénements clés

15/09/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)06136	
15/09/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
04/10/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/10/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
23/11/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2858(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué

Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/13247

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2023)06136	15/09/2023	EC	